RECYCLO info-tri 2022

Triez sans vous tromper !

Nouveauté 2022

Déchèterie mobile
2 dates supplémentaires
- Mercredi 12 janvier
- Mercredi 22 juin

ECOpoint
Point de collecte
Feuilles et branchages
Nouvelle place à la Crosette
en remplacement
des Eterpy

COMMUNE DE DENGES
www.denges.ch

© Equateur.ch

Genre de déchets	Où et comment?
Incinérables ménagers *(sac blanc taxé)* Chaque semaine vendredi	
Papier - carton 1er et 3ème vendredi du mois	Déchèterie Mobile
Végétaux et aliments Déchets compostables Chaque semaine jeudi *(sauf en période hivernale)*	ECOpoint Crosette
Verre	ECOpoint, Déchèterie Mobile
Aluminium Fer blanc	ECOpoint, Déchèterie Mobile
Bouteilles de boissons PET	ECOpoint, Commerces, Déchèterie Mobile
Textiles et chaussures	ECOpoint
Huiles: Végétales + minérales	Déchèterie Mobile
Déchets spéciaux ménagers (DSM): Peintures, colles, vernis, solvants, médicaments, etc.	Déchèterie Mobile
Encombrants Déchets volumineux ménagers	Déchèterie Mobile

Porte à porte — Commerces — ECOpoint — Déchèterie Mobile

Les conteneurs doivent être sortis en bord de route au plus tôt à 20h la veille des jours de ramassage et rentrés après le passage du camion. Les conteneurs ne doivent pas être stationnés en permanence à proximité du domaine public.

Voir plan

Genre de déchets	Où et comment?
Bois	Déchèterie Mobile
Inerte, DCMI Pierre, carrelage, porcelaine, verre plat, plâtre	Déchèterie Mobile
Piles, accumulateurs et batteries	Commerces, Déchèterie Mobile
Capsules de café en aluminium	Commerces, Déchèterie Mobile
Luminaires et sources lumineuses	Commerces, Déchèterie Mobile
Plastiques Flaconnages	Commerces, Déchèterie Mobile
Bouteille de lait en PE:	Commerces
Toner et cartouches d'encre	Commerces
Appareils électriques et électroniques de bureau et de loisirs	Commerces
Pneus	Commerces

Les directives municipales à l'usage du service de la gestion des déchets ne sont plus distribuées annuellement sous forme d'imprimé tous ménages. Elles sont disponibles par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune. Une copie papier peut être envoyée sur demande.

Commune de Denges – Tableau du ramassage des déchets 2022

Déchets incinérables ménagers *(sac blanc taxé)*

Papier et carton

Déchets compostables

Week-end et Jours fériés

Déchèterie mobile

2 dates supplémentaires:

- Mercredi 12 janvier
- Mercredi 22 juin.

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Lundi								1 Fête nationale				
Mardi		1	1					2			1	
Mercredi		2	2			1		3			2	
Jeudi		3	3			2		4	1		3	1
Vendredi		4	4	1		3	1	5	2		4	2
Samedi	1 Nouvel An	5	5	2		4	2	6	3	1	5	3
Dimanche	2	6	6	3	1	5 Pentecôte	3	7	4	2	6	4
Lundi	3	7	7	4	2	6 Lu. Pentecôte	4	8	5	3	7	5
Mardi	4	8	8	5	3	7	5	9	6	4	8	6
Mercredi	5	9	9	6	4	8	6	10	7	5	9	7
Jeudi	6	10	10	7	5	9	7	11	8	6	10	8
Vendredi	7	11	11	8	6	10	8	12	9	7	11	9
Samedi	8	12	12	9	7	11	9	13	10	8	12	10
Dimanche	9	13	13	10	8	12	10	14	11	9	13	11
Lundi	10	14	14	11	9	13	11	15	12	10	14	12
Mardi	11	15	15	12	10	14	12	16	13	11	15	13
Mercredi	12	16	16	13	11	15	13	17	14	12	16	14
Jeudi	13	17	17	14	12	16	14	18	15	13	17	15
Vendredi	14	18	18	15 Ven. Saint	13	17	15	19	16	14	18	16
Samedi	15	19	19	16	14	18	16	20	17	15	19	17
Dimanche	16	20	20	17 Pâques	15	19	17	21	18	16	20	18
Lundi	17	21	21	18 Lu. Pâques	16	20	18	22	19 Lu. Jeûne	17	21	19
Mardi	18	22	22	19	17	21	19	23	20	18	22	20
Mercredi	19	23	23	20	18	22	20	24	21	19	23	21
Jeudi	20	24	24	21	19	23	21	25	22	20	24	22
Vendredi	21	25	25	22	20	24	22	26	23	21	25	23
Samedi	22	26	26	23	21	25	23	27	24	22	26	24
Dimanche	23	27	27 Heure d'été	24	22	26	24	28	25	23	27	25 Noël
Lundi	24	28	28	25	23	27	25	29	26	24	28	26
Mardi	25		29	26	24	28	26	30	27	25	29	27
Mercredi	26		30	27	25	29	27	31	28	26	30	28
Jeudi	27		31	28	26 Je. Ascension	30	28		29	27		29
Vendredi	28			29	27		29		30	28		30
Samedi	29			30	28		30			29		31
Dimanche	30				29		31			30		
Lundi	31				30					31		
Mardi					31							

Tous ces ramassages ont lieu à partir de 6h30 du matin

Déchèterie Mobile

Une Déchèterie Mobile est à votre disposition une fois par mois. Nouveauté en 2022: 2 mercredis.

Localisation
Sur le préau du collège de la Crosette.

Horaires d'ouverture
Les samedis de 8h à 12h *(selon calendrier)*
Les mercredis de 14h à 17h30 *(selon calendrier)*

Usagers
La déchèterie est destinée à l'usage exclusif des habitants de Denges.
Les entreprises ne sont pas autorisées à utiliser la déchèterie. Elles doivent impérativement s'adresser à un centre de tri agréé par l'Etat de Vaud.

Identification
L'exploitant de la déchetterie mobile est tenu d'identifier les usagers et de veiller à tout usage abusif des installations. A cet effet, des pointages réguliers seront effectués *(vérification de domicile ou toute autre mesure jugée appropriée).*

Quantité
Les déchets sont acceptés en quantité limitée *(quantités ménagères)*; au-delà, ces déchets seront facturés. Pour les quantités plus importantes merci de contacter l'Administration communale.

Les encombrants, aussi appelés encombrants incinérables, sont des déchets urbains incinérables trop volumineux pour un sac à poubelle de 110l ou dont les dimensions sont supérieures à 60 cm et qui nécessitent un broyage avant leur incinération, tels que matelas, moquettes, mobilier,...

Les déchets ménagers non-admis doivent être éliminés dans les sacs taxés.

Les déchets issus de travaux de transformation ou de rénovation exécutés par des entrepreneurs sont considérés comme des déchets professionnels, ainsi que ceux émanant d'une succession ou d'un changement de propriétaire. Dès lors, ils doivent obligatoirement être dirigés auprès d'un centre de tri agréé.

Consignes générales
- Les usagers doivent se conformer aux directives de l'agent de déchèterie.
- Respecter les consignes de tri; le personnel est habilité à refuser des déchets qui ne sont pas conformes ou en quantité trop importante.
- Les usagers déchargent eux-mêmes leurs déchets aux endroits prévus.
- Il est interdit de fouiller dans les bennes. Le chinage (récupération d'objets) est interdit.
- Il est interdit de stationner dans l'enceinte de la déchèterie. Les usagers quittent le site dès qu'ils ont fini de déposer leurs déchets.
- L'exploitant se réserve le droit de limiter l'accès à la déchèterie.
- L'exploitant n'est pas responsable des dégâts aux véhicules des usagers lors d'accrochage entre véhicules.

Collecte sur demande des déchets volumineux
Pour les personnes ne pouvant pas amener par elles-mêmes les déchets volumineux ménagers à la déchèterie mobile, la Commune a prévu une collecte sur rendez-vous en collaboration avec l'entreprise R-M Blatti Multitransports SA.

Ces déchets doivent être impérativement sortis devant l'immeuble le matin du jour convenu avec la société Blatti en présence de la personne qui a pris le rendez-vous.

Une participation de CHF 50.- par transport est perçue *(maximum 5 objets volumineux d'un volume total inférieur ou égal à 3m³).*

Renseignement à l'Administration communale 021 803 07 07.

10 ans 2006 - 2016
R-M BLATTI
Multitransports.sa
1026 Denges
Rte de la Pâle 7
Mobile 079 584 82 84
www.multitransports.ch
rmblatti@multitransports.ch

Sont admis à la déchèterie mobile:

Encombrants

Bois

Inerte, DCMI *(pierre, carrelage, porcelaine, verre plat, plâtre)*

Ferraille

Végétaux *(petites dimensions uniquement; gazon, fleurs)*

Flaconnage

Papier et cartons

Sagex

Verre

Alu, fer blanc

Huile minérale et végétale

PET

Capsules Nespresso

Batteries et piles

Ampoules et néons

Aerosol

Peinture à l'eau et peinture à l'huile

Médicaments

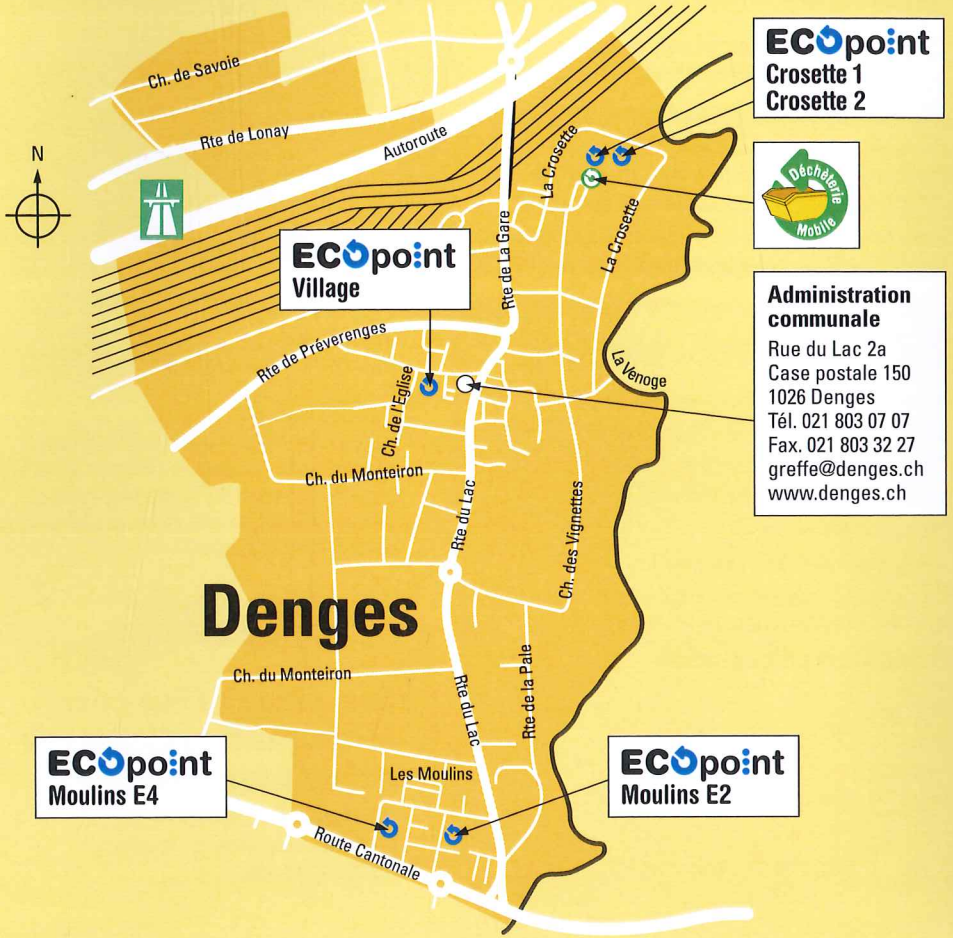

ECOpoint

ECOpoint - Crosette 1

› Horaire d'accès:
Du lundi au vendredi de 6h à 20h
Le samedi de 9h à 17h

› Sont admis à l'Eco-point:

Verre

Aluminium et fer blanc

Bouteilles de boissons PET

Textiles et chaussures

› Benne verte:

Déchets compostables
Végétaux et aliments

<u>Gazon, branches et plantes de petit diamètre.</u>

Du lundi au vendredi de 7h30 à 16h45 sauf les mercredis en période d'été *(1er avril au 31 octobre)* jusqu'à 19h. Le samedi de 9h à 17h.

Les déchets de jardin de grand diamètre sont à ramener à l'Eco-point Crosette 2.

ECOpoint - Village

› Horaire d'accès:
Du lundi au vendredi de 6h à 20h
Le samedi de 9h à 17h

› Sont admis à l'Eco-point:

Verre

Aluminium et fer blanc

Bouteilles de boissons PET

Textiles et chaussures

ECOpoint - Moulins

- Point de collecte à l'étape 2
  (pour les habitations de l'étape 1 et 2)
- Point de collecte à l'étape 4
  (pour les habitations de l'étape 3 et 4)

› Horaire d'accès:
selon règlement de copropriété.

Ces deux Eco-points sont réservés à l'usage exclusif des habitants des Moulins.

› Sont admis à l'Eco-point:

Verre

Aluminium et fer blanc

Bouteilles de boissons PET

ECOpoint - Crosette 2

› Accès sur demande:
La clé sera remise par l'Administration communale, pendant les heures d'ouvertures, sur présentation du formulaire adhoc, *(disponible sur le site internet www.denges.ch ou à l'Administration).*

› Sont admis à l'Eco-point, uniquement <u>les déchets de jardin de grand diamètre.</u>

- On entend par déchets de jardin **de grand diamètre,** les feuilles et les branchages.